



## ***PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE***

**R** éconciliation

**E** stime

**S** écurité

**P** olitesse

**E** ngagement

**C** onfiance

**T** olérance

**E** mpathie

**R** approchement

Mise à jour :  
octobre 2018

Collège   
de Champigny

## **Mission du Collège de Champigny**

*Le Collège de Champigny est un établissement d'enseignement privé de confession catholique, agréé aux fins de subventions par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui accueille une clientèle mixte, de la première à la cinquième année du secondaire.*

*Héritier des valeurs éducatives des Frères du Sacré-Cœur, le Collège de Champigny répond aux aspirations des jeunes de la société actuelle, en leur offrant un milieu de vie dynamique où chaque élève, quelle que soit sa condition, trouve sa place pour devenir un citoyen responsable, équilibré, créatif, engagé, empreint de spiritualité et respectueux des autres et de l'environnement.*

*Bénéficiant d'un encadrement à caractère familial où règnent l'encouragement, la confiance et la compassion, l'élève, en alliant effort et engagement, développe son autonomie et prend en charge sa réussite. Par une éthique de travail qui lui servira tout au long de sa vie, il découvre la satisfaction de dépasser ses limites personnelles et d'actualiser pleinement son potentiel.*

# TABLE DES MATIÈRES

1. DÉCLARATION DE PRINCIPE
  - 1.1 Position du Collège de Champigny
2. BUT DU PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
  - 2.1 Objectifs du plan de prévention et d'intervention
3. PERSONNES VISÉES PAR LE PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
  - 3.1 Responsable de l'application du plan de l'établissement
4. DÉFINITIONS
5. ANALYSE DE LA SITUATION
6. MESURES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
  - 6.1 De façon générale
  - 6.2 Au niveau de l'établissement
    - 6.2.1 Révision du code de vie
    - 6.2.2 Surveillance stratégique
    - 6.2.3 Rôles et responsabilités de chacun
    - 6.2.4 Stratégies d'échange d'informations
  - 6.3 Au niveau de la classe
  - 6.4 Au niveau des personnes
7. MESURES FAVORISANT LA COLLABORATION DES PARENTS
8. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTE
9. PROTOCOLE D'INTERVENTION LORS D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
10. MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ
11. MESURES DE SOUTIEN À L'ÉLÈVE
12. SANCTIONS EN CAS D'INTIMIDATION /VIOLENCE
13. SUIVI DU SIGNALEMENT
14. REGISTRE DES PLAINTES

ANNEXE – 1 : SURVEILLANCE STRATÉGIQUE

ANNEXE – 2 : FORMULAIRE DE PLAINTE

ANNEXE – 3 : CUEILLETTE DE DONNÉES

ANNEXE – 4 : LETTRE DE RÉPARATION

ANNEXE – 5 : LES RESSOURCES EXTERNES

ANNEXE – 6 : PLANIFICATION 2018-2019

## **1. DÉCLARATION DE PRINCIPE**

Approuvée par les membres du conseil d'administration et mis en place par nous, membres de l'équipe de direction du Collège de Champigny,

M. Jean Garneau, directeur général et des services aux élèves  
Mme Nancy Grenier, directrice des services pédagogiques  
M. Luc Baillargeon, directeur des services pédagogiques  
Mme Sarah Cloutier, directrice des services aux élèves

### **1.1 Position du Collège de Champigny**

- ❖ Nos élèves et notre personnel ont droit à la protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.
- ❖ Nous encourageons l'établissement de rapports sains entre les gens fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.
- ❖ Nous avons le devoir d'assurer à tous un environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'abus, d'agression et de violence.
- ❖ Nous prêtons assistance à toutes les personnes qui sont victimes d'abus, de violence et d'agression.
- ❖ Nous ne tolérons aucune situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employés et nos partenaires.

## **2. BUT DU PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION**

Le but de notre plan de prévention et d'intervention est d'assurer durant le temps scolaire la protection, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves ainsi que l'intégrité des membres du personnel et la direction de l'établissement.

Si un ou des gestes posés en dehors du temps scolaire influence(nt) de quelque façon les activités des élèves et du personnel, ces gestes seront considérés comme étant survenus durant le temps scolaire.

### **2.1 Objectifs du plan de prévention et d'intervention**

1. Contribuer à faire émerger un comportement respectueux en diminuant les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.
2. Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture qui responsabilise les membres de la direction, du personnel, les élèves et leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous.
3. Sensibiliser les membres du personnel à l'importance d'assurer en tout temps la protection et la sécurité des élèves ainsi que la sauvegarde de leur dignité et de leur intégrité et l'obligation qui en découle d'adopter des comportements exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toute forme. Cela inclut de les informer du protocole d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence afin que chacun soit un agent de prévention et d'intervention.

4. Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.
5. Permettre aux élèves de participer à des activités de formation sur des problématiques qui peuvent affecter leur santé, leur sécurité et leur développement et les informer sur les moyens à prendre pour se prémunir contre certains dangers.
6. Amener le personnel et les élèves à adopter des attitudes et des comportements préventifs à l'égard de toute forme d'abus, d'intimidation, de violence et d'agression.
  - a. Cibler les élèves qui sont victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés qui portent atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale afin de mettre un terme aux actes dont ils sont victimes.
  - b. Poursuivre le programme d'entraide par les pairs afin de multiplier la présence de témoins aidants.

### **3. PERSONNES VISÉES PAR LE PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION**

Pour être pertinent, significatif et efficace, le plan de prévention et d'intervention de l'établissement d'enseignement doit être collé aux réalités vécues par les élèves et le personnel en matière d'intimidation et de violence à l'école et être le fruit d'une démarche structurée et concertée de plusieurs acteurs. Les membres du conseil d'administration et de la direction, l'ensemble du personnel, les élèves, les parents, les bénévoles, les fournisseurs de produits et services et les partenaires de la communauté environnante ont tous des responsabilités quant à la réalisation et à l'application du présent plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence.

#### **3.1 Responsable de l'application du plan de l'établissement**

Madame **Sarah Cloutier, directrice des services aux élèves**, est la personne responsable de l'application de la présente politique.

*Ses responsabilités principales sont de :*

- S'assurer de la mise à jour du protocole d'intervention et de son application.
- S'assurer que le personnel soit informé du protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence.
- S'assurer de la mise sur pied d'un comité pour contrer et prévenir l'intimidation et la violence.
- Informer les parents sur le protocole d'intervention contre l'intimidation et la violence.
- Faire un suivi du travail effectué par la direction du service aux élèves auprès de la direction générale et du ministère concernant l'intimidation et la violence.

### **4. DÉFINITIONS**

Cette section est créée dans le but de disposer d'un vocabulaire commun à l'ensemble des personnes touchées par le plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. Elle permet de mieux décrire ce qui se passe et de définir les faits.

#### ***Personne qui pose un geste d'intimidation ou de violence***

L'expression « personne qui pose un geste d'intimidation ou de violence » désigne la personne qui, dans une situation donnée, est responsable ou complice d'un acte de harcèlement, de violence ou d'intimidation, quelle qu'en soit la gravité.

### ***Personne qui est victime d'intimidation ou de violence***

L'expression « personne qui est victime d'intimidation ou de violence » désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

### ***Témoin***

Le terme « témoin » désigne toute personne ou groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.

### ***Intimidation***

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### ***Intimidation directe***

Cette forme d'intimidation a lieu en présence de la personne qui en est victime par des gestes, des paroles et des actions apparentes. Il s'agit d'un acte ouvert, c'est-à-dire un comportement visible s'adressant à une personne dans le but de démontrer sa supériorité.

*Par exemple :*

- Frapper, pousser une personne;
- Voler ses biens, taxer;
- Se moquer d'elle;
- Insulter, humilier;
- Menacer (verbalement ou physiquement) ;
- Abimer ou détruire son matériel;
- Poser envers elle des gestes humiliants ou menaçants.

### ***Intimidation indirecte***

Cette forme d'intimidation a lieu en l'absence de la personne qui est victime ou sans se soucier de sa présence. L'intimidation indirecte se résume par des comportements cachés ciblant une personne.

*Par exemple :*

- Exclure ou rejeter une personne;
- L'ignorer ou couper le contact avec elle sans explication;
- Médire, mépriser ou répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet;
- Nuire à sa réputation;
- Lui jouer de mauvais tours à son insu;
- Manipuler les personnes autour d'elle;
- « Bitcher » ;
- Convaincre les autres de ne plus parler à une personne.

### ***Intimidation sociale***

Cette forme d'intimidation a lieu lorsqu'on se sert de ses amis et de ses connaissances pour blesser quelqu'un.

*Voici quelques exemples d'intimidation sociale :*

- Propager des rumeurs;
- Exclure quelqu'un du groupe;
- Parler contre quelqu'un dans son dos;
- Se liguier contre quelqu'un;
- Briser des amitiés volontairement.

### ***Intimidation matérielle***

- Tout acte non désiré, délibéré et répété qui vise à détruire, vandaliser ou s'approprier le bien d'autrui (y compris, par exemple, des images sur Internet), etc.

### ***Violence***

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### ***Violence verbale***

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on utilise des mots pour blesser quelqu'un.

*Voici quelques exemples d'intimidation verbale :*

- Insulter;
- Crier des noms;
- Se moquer de quelqu'un, particulièrement devant les autres (le ridiculiser);
- Menacer de faire mal à quelqu'un;
- Se moquer de l'apparence de quelqu'un;
- Faire des commentaires sexistes, racistes ou homophobes;
- Se moquer de l'accent ou de la façon de parler d'une personne;
- Faire des blagues ou des commentaires sur l'orientation sexuelle d'une personne;
- Etc.

### ***Violence physique***

Cette forme d'intimidation ou de violence a lieu lorsqu'on blesse le corps de quelqu'un ou qu'on s'en prend à ses objets.

*Voici quelques exemples d'intimidation physique :*

- Frapper, donner des tapes ou des coups;
- Pousser;
- Cracher;
- Etc.

### ***Harcèlement***

- Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on ait demandé à la personne qui pose un geste d'intimidation ou de violence d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.

## **5. ANALYSE DE LA SITUATION**

### **Objectif de développement :**

Pour l'année 2018-2019, l'objectif est de travailler à une utilisation des résultats des sociogrammes qui soit plus efficace et plus axée sur la prévention.

Le Collège de Champigny s'assurera du maintien et/ou de la mise en place des mesures de prévention.

Depuis novembre 2014, un profil pour chacun des groupes de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire a été établi. À l'aide du document se trouvant à l'annexe – 2, le Collège a été en mesure de vérifier l'état de la situation parmi les élèves. Cet outil de travail a permis aux titulaires de chacun des groupes concernés de prioriser leurs interventions dans leur accompagnement. Nous poursuivrons cette action cette année à l'automne 2018 afin d'orienter les interventions, mais aussi de favoriser des jumelages avec des pairs aidants ou de référer les élèves à des ressources du Collège.

Au cours de l'année 2014-2015, le Collège de Champigny, en partenariat avec une équipe de chercheurs de l'Université Laval, a poursuivi sa démarche visant à établir le portrait de la violence au sein de l'établissement. Cette démarche a impliqué les élèves, les parents et le personnel.

En 2018-2019, nous poursuivrons cette démarche avec les chercheurs de l'Université Laval (SÉVEQ, 4<sup>e</sup> phase) en plus de poursuivre la démarche avec l'étude de COMPASS-Québec qui nous permet de se fixer des objectifs plus larges quant aux saines habitudes de vie.

## **6. MESURES DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION**

### **Objectif de développement :**

Pour l'année 2018-2019, l'objectif est de poursuivre la formation du personnel de l'école à la reconnaissance des manifestations de violence verbale afin de les outiller à intervenir plus efficacement. Le sous-objectif d'améliorer la communication verbale à l'école est également visé par cette intervention puisque cela demeure toujours l'enjeu principal actuel selon les diverses études réalisées.

Le Collège de Champigny s'assurera du maintien et/ou de la mise en place des mesures de prévention et d'intervention suivantes :

### **6.1 De façon générale**

Faire adopter par chacune des instances et appliquer notre plan de prévention ainsi que notre protocole d'intervention contre la violence et l'intimidation.

Responsabiliser tous les artisans à la réussite du plan : parents, élèves et membres de l'équipe-école. Pour ce faire, les parents, les élèves et les intervenants seront informés des mesures adoptées et mises en place.

### **6.2 Au niveau de l'établissement**

#### **6.2.1 Révision du code de vie**

Le Collège de Champigny revoit son code de vie annuellement pour tenir compte des problématiques découlant de l'intimidation et de la violence et pour l'adapter aux nouvelles réalités technologiques. Il est aussi en révision dans un comité créé pour revoir le système de renforcement positif, le système disciplinaire et donc le code de vie.

#### **6.2.2 Surveillance stratégique des élèves**

En tout temps, les élèves bénéficient de la présence d'une équipe de surveillants. À cela s'ajoute du personnel enseignant en surveillance le midi dans différents secteurs de l'école. Le personnel du Collège qui assure la surveillance des élèves a un protocole à suivre pour assurer la sécurité et le bien-être des élèves. Il est possible de référer à toute personne attirée à cette fonction pour recourir à son aide, assurer sa propre sécurité et être dirigé vers les ressources appropriées. Une description de ce qu'est la surveillance active au Collège de Champigny est décrite à **L'ANNEXE-1**.



### **6.2.3 Rôles et responsabilités de chacun**

Madame Sarah Cloutier, **directrice des services aux élèves**, est la personne mandatée à la coordination du dossier Intimidation / Violence.

*Ses responsabilités principales sont de :*

1. Être la personne-ressource quant à la coordination de toutes les interventions, les enquêtes, les rencontres de témoins et de parents et l'imposition de sanctions qui découlent de l'application des règles ou du code de vie de l'établissement.
2. Consigner l'information recueillie lors des enquêtes.
3. Assurer la communication de l'information aux différents acteurs lors d'une situation d'intimidation / violence.
4. Tenir un registre des plaintes et de leur traitement en collaboration avec l'ensemble des intervenants.
5. Rédiger un rapport annuel sur l'état de la situation, les interventions, les formations et les activités de sensibilisation réalisées.
6. Réviser annuellement le plan mis en place.
7. Négocier les ententes avec les services de police et les services de santé.
8. Organiser des activités de prévention et de formation en lien à l'intimidation et la violence pour le personnel du Collège ainsi que les élèves.
9. Rendre compte de l'évolution du plan d'action, de la mise à jour des documents et des situations d'intimidation.

#### **L'élève**

- Doit adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers tout le personnel du Collège de Champigny et envers ses pairs.
- Il doit contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire. À cette fin, il est tenu de participer aux activités du Collège concernant le civisme, la prévention et la lutte contre l'intimidation et la violence.

#### **Titulaires**

- Connaître le protocole d'intervention et l'appliquer au quotidien.
- Intervenir de façon préventive, discuter de l'intimidation avec leurs élèves.
- Recevoir les confidences des élèves et consigner l'information. (Annexe 2)
- Juger s'il s'agit d'un acte d'intimidation ou d'un conflit. (Compléter l'annexe 2)
  - \*S'il s'agit d'un conflit, accompagner l'élève dans la démarche de résolution de conflit.
  - \*S'il s'agit d'intimidation, référer à la direction des services aux élèves.

#### **Enseignants, surveillants et autres membres du personnel**

- Connaître le protocole d'intervention et l'appliquer au quotidien.
- Intervenir de façon préventive, discuter de l'intimidation avec les élèves.
- Recevoir les confidences des élèves et consigner l'information. (Annexe 2)
- Référer l'élève à son titulaire ou à un intervenant du Collège pour obtenir de l'aide plus spécifique.

### **6.2.4 Stratégies d'échange d'informations**

#### **Le titulariat**

Pour l'année 2018-2019, les surveillants d'élèves seront présents lors des périodes de titulariat afin de favoriser l'échange de communication entre le vécu de l'élève à l'extérieur et à l'intérieur de la classe. De ce fait, les adultes éducateurs auront un discours commun et formeront une alliance dans l'intervention pour contrer l'intimidation. La particularité pour cette année est que les périodes de titulariat ont lieu en même temps pour pratiquement tous les groupes de chaque niveau, à l'exception de ceux de 4<sup>e</sup> secondaire et du parcours 2/3. Cela permettra d'accroître la présence et l'implication de tous les intervenants.

#### **Le conseil de discipline**

Formé des titulaires du même niveau et de deux membres de la direction, le conseil de discipline constitue un moment officiel pour échanger sur la situation de chacun des élèves éprouvant des difficultés de tout ordre. Les cas de violence ou d'intimidation seront mis à l'ordre du jour afin de s'assurer du partage des informations entre les intervenants en plus d'assurer une vigilance accrue autour des élèves qui sont victimes et des élèves qui posent un geste d'intimidation ou de violence .

#### **Rencontre de niveau**

Régulièrement en cours d'année, lors des journées pédagogiques, les enseignants du même niveau se réunissent afin de partager des informations sur la situation de chaque élève. Le titulaire du groupe est systématiquement informé de toutes les particularités en lien avec ses élèves.

### **6.3 Au niveau de la classe**

#### **Développement de compétences sociales positives et respectueuses**

- Le Collège de Champigny offre un ensemble d'activités parascolaires et de journées spéciales en pastorale permettant aux élèves de vivre des activités de groupe à l'intérieur desquelles les élèves sont appelés à développer un esprit d'équipe et des liens respectueux.
- En 1<sup>re</sup> secondaire, tous les groupes rencontrent le policier éducateur concernant leurs droits et responsabilités et l'égard de l'intimidation et la cyberintimidation.
- Le Groupe Horizon avec Entraide Jeunesse donne des outils de communication aux élèves en difficulté au niveau des relations interpersonnelles.
- Dans le cadre de la journée de ressourcement en pastorale de 2<sup>e</sup> secondaire, le thème cette année est le civisme et l'inclusion, l'intimidation fait aussi partie des sujets discutés durant cette journée (Journée de ressourcement à la Villa des Jeunes);
- En 4<sup>e</sup> secondaire, les élèves bénéficient d'une formation concernant la violence dans les relations amoureuses (V.I.R.A.J.). De plus, le policier d'intervention en milieu scolaire vient rencontrer tous les groupes de 4<sup>e</sup> secondaire concernant les devoirs du citoyen.

- Le Relais Jeunesse en 4<sup>e</sup> secondaire, donne des outils de communication pour apprendre à développer l'affirmation de soi et résoudre des conflits. La majorité des élèves de 4<sup>e</sup> secondaire y participent.
- À tous les niveaux, des informations sont transmises par les titulaires à deux reprises durant l'année en lien avec la politique du Collège concernant la violence en milieu scolaire.
- Exercice de dépistage par le biais d'un questionnaire confidentiel auprès de tous les élèves de 1<sup>re</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire en novembre. Cela nous permet ensuite d'orienter plus efficacement nos actions.

#### **6.4 Au niveau des personnes**

##### **Les pairs aidant par l'entremise du service de Pastorale**

###### **Présence**

Les membres du Comité d'entraide par les pairs (élèves de 5<sup>e</sup> secondaire) ont la responsabilité bénévole d'être une présence aidante auprès des élèves de tous les niveaux, en mettant l'accent sur ceux de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire. Leur présence peut prendre la forme d'un accompagnement à la salle des élèves de première secondaire ou d'une activité qu'ils choisissent d'animer. Certains accompagnent de façon individuelle des élèves plus jeunes pour l'intégration au milieu, la création de relations sociales, etc.

###### **Écoute**

Le deuxième objectif du Comité est donc d'offrir une aide personnelle supplémentaire de première ligne. C'est-à-dire que les membres de ce comité peuvent être les premiers à recevoir une confiance ou une demande d'aide sur le plan personnel. Dans un premier temps, le pair aidant doit savoir écouter en mettant en pratique les techniques de communication apprises durant sa formation. Dans un deuxième temps, il devra référer et valider son action auprès du responsable de l'activité.

###### **Référence**

Lorsque qu'un membre du Comité d'entraide par les pairs reçoit une confiance ou une demande d'aide personnelle ou lorsqu'il est informé ou témoin de comportements inquiétants (intimidation, harcèlement, violence, etc.), son devoir est de référer la personne ou l'incident au bon intervenant par l'intermédiaire du responsable de la Pastorale ou en communiquant directement à la direction des services pédagogique concernée ou à la direction des services aux élèves.

### **7. MESURES FAVORISANT LA COLLABORATION DES PARENTS**

La collaboration des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant est essentielle à la réussite du plan de prévention et d'intervention. Un guide leur est préparé à cet effet afin de favoriser leur collaboration. Le Comité de parents participera à la mise en place de ces offres de services.

Dans tous les cas où un enfant est victime, témoin ou auteur d'un acte d'intimidation ou de violence, le Collège s'attend à ce que les parents demeurent calmes et soient capables de prendre la distance nécessaire face aux événements de manière à pouvoir agir le plus

équitablement et impartialement possible. Ils devront collaborer avec la direction de l'établissement et accueillir ses recommandations.

## **8. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTE**

Une personne qui se croit être victime d'intimidation ou de violence ou qui en est témoin doit s'adresser à un adulte de confiance qui l'accueillera et l'accompagnera tout au long de la démarche.

Lorsque l'élève signale une situation problématique, son nom sera gardé confidentiel, sauf si celle-ci ou celui-ci en autorise sa divulgation dans le cadre d'une enquête. Dans tous les cas, l'établissement fera enquête.

La personne désignée pour assurer l'application du plan de prévention et d'intervention pour contrer la violence à l'école:

- Recevra les documents et dépositions des premiers intervenants.
- Rencontrera toutes les personnes impliquées dans la situation (personne qui est victime, personne qui pose un geste d'intimidation ou de violence et témoins).
- Consignera l'information recueillie.
- Évaluera, à l'aide des personnes désignées au comité, s'il s'agit d'une situation d'intimidation.
- Assurera les interventions adaptées aux différents acteurs.
- Compilerá les manquements majeurs et appliquer les sanctions.
- Assurera la communication avec les parents.
- Assurera un suivi de la situation.

La personne qui croit subir de la violence ou de l'intimidation, ainsi que la personne supposée responsable de cette faute seront traitées avec impartialité. L'objectif premier sera de protéger et de sécuriser la personne qui est victime, de faire cesser l'intimidation, et ce, avant d'amener l'intimidateur à réaliser l'impact de ses gestes et à trouver d'autres façons d'agir.

Une attitude de collaboration est attendue de la part de tous, tant de la personne qui est victime que de la ou des personnes soupçonné(e)s d'exercer de l'intimidation ou de la violence.

La direction de l'établissement peut, par le biais de la personne responsable du dossier, procéder à une enquête en tout temps, qu'il y ait ou non dépôt d'une plainte.

### **Moyens confidentiels pour dénoncer une situation**

Les moyens de dénonciations privilégiés au Collège de Champigny sont :

- Parler à un adulte en qui l'élève a confiance.
- Remplir le formulaire de plainte et le remettre au titulaire.
- Adresser un courriel au titulaire.
- Adresser un courriel à la directrice des services aux élèves.
- Remettre une lettre ou le formulaire dans la boîte barrée près du bureau de la directrice des services aux élèves.

### **Formulaire de plainte**

L'élève qui souffre de harcèlement ou d'intimidation est invité à remplir le formulaire prévu à cet effet (ANNEXE – 2) et à le remettre à son titulaire ou à l'adjoint à la direction du service aux élèves. L'information écrite par l'élève plaignant(e) dans ce document doit être vraie, respectueuse et basée sur des faits vérifiables. Un suivi sera fait dans le respect de l'élève

plaignant et ce, jusqu'à ce que la situation soit rétablie complètement. Nous interpellons les élèves à la persévérance dans cette démarche afin que la situation se rétablisse le plus rapidement possible et qu'aucune récidive ne survienne sans que des conséquences logiques ne s'appliquent.

Ce formulaire est à la disposition des élèves, des parents et des membres du personnel sur le pluriportail, le site internet du Collège, au bureau des surveillants et au secrétariat. Les titulaires en garderont des exemplaires afin de répondre aux besoins des élèves.

### **9. PROTOCOLE D'INTERVENTION LORS D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE**

- ✓ L'employé du Collège qui reçoit les confidences d'un élève évalue sur le champ si la situation relève du conflit ou de l'intimidation ;
- ✓ Si la situation est conflictuelle, il accompagnera l'élève dans la recherche de solution ou réfèrera l'élève à son titulaire ;
- ✓ Si c'est un cas d'intimidation, l'employé invite l'élève à remplir le formulaire de plainte (Annexe 2) et à le remettre rapidement à la direction des services aux élèves. Il informera verbalement l'adjoint à la direction de la situation en attente du formulaire ;
- ✓ L'élève qui est victime sera rapidement rencontré par la direction des services aux élèves afin de recevoir la plainte et de s'assurer que la sécurité de l'élève n'est pas compromise. Si c'est le cas, un arrêt d'agir sera immédiatement mis en place en attendant la fin de l'enquête. La police pourra aussi être contactée si l'élève est victime d'un acte criminel ;
- ✓ à la direction des services aux élèves contactera en toute confidentialité les personnes impliquées afin de recueillir les informations sur la situation. Les rencontres seront faites de façon individuelle ;
- ✓ Toutes les informations recueillies seront consignées dans un dossier afin de faciliter la vérification de la persistance, de la fréquence et de l'intensité des différents événements d'intimidation dénoncés ;
- ✓ Suite à l'enquête, l'adjoint à la direction et les membres du comité évalueront la gravité, la durée, la fréquence, le rapport de force et la dangerosité du comportement et détermineront si la situation se rapporte à de l'intimidation.

### **10. MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ**

Tous les renseignements relatifs à une plainte ainsi que l'identité des personnes impliquées sont traités confidentiellement par toutes les parties concernées, à moins que ces renseignements ne soient nécessaires au traitement de la plainte ou à l'imposition de sanctions.

Il faut toutefois comprendre que, pour pouvoir agir, les personnes en charge doivent faire enquête. Si des informations doivent être divulguées, elles ne le seront qu'aux personnes concernées et la protection et la sécurité de la personne qui a porté plainte seront assurées.

Les intervenants agiront dans l'intérêt de toutes les parties afin que le climat de respect se renouvelle. Selon les circonstances, les élèves impliqués, plus particulièrement les personnes qui posent un geste d'intimidation ou de violence auront la responsabilité de réparer le tort qu'ils auront fait.

## **11. MESURES DE SOUTIEN À L'ÉLÈVE**

Les mesures sont mises en place afin d'apporter le soutien aux élèves qui sont victimes d'intimidation, qui en sont les témoins ou qui sont ceux qui posent les gestes reprochés.

Le titulaire et l'intervenant en relation d'aide sont les ressources de première importance dans l'accompagnement des élèves. Au besoin, en collaboration avec la direction, des élèves pourront être dirigés vers des ressources externes.

## **12. SANCTIONS EN CAS D'INTIMIDATION /VIOLENCE**

Dans l'application du protocole d'intervention, toutes les plaintes d'intimidation fondées seront traitées comme un **manquement majeur** au code de vie et les conséquences seront appliquées en fonction de la gravité des gestes posés.

### **Manquement majeur :**

Le manquement majeur est relié à l'acte posé par son instigateur et se définit comme :

- ✓ **une atteinte grave à la personne** ayant comme effet de léser, de blesser ou d'opprimer toute personne en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.
- ✓ **un danger** (pour soi, les autres ou l'environnement).
- ✓ **une infraction à une loi** (code criminel ou civil).
- ✓ **une entrave à la sécurité** que doit nécessairement assurer le Collège à toute personne sur son territoire.

Les sanctions imposées seront en lien direct avec la gravité des gestes posés, pouvant aller d'une retenue jusqu'à la suspension, voir le renvoi de l'élève.

### **SUSPENSION**

La direction, suite à une recommandation du conseil de discipline ou du comité de direction ou encore lors d'une situation particulière, peut interdire à l'élève toute participation aux activités du Collège pour une période déterminée. Les parents sont prévenus dans les plus brefs délais. L'élève doit alors réaliser les travaux exigés par les enseignants, le cas échéant.

### **RENOI**

Si la suspension temporaire n'a pas apporté les résultats attendus, la direction, sur recommandation du conseil de discipline ou du comité de direction, informe les parents du renvoi définitif. Cependant, la direction se réserve le droit de suspendre ou de renvoyer immédiatement un élève lorsqu'un acte d'une gravité suffisante le justifie (vente de drogue, immoralité, vandalisme, voie de fait, insolence, mauvaise volonté, menace, violence, etc.)

## **13. SUIVI DU SIGNALEMENT**

Le Collège s'engage à donner suite dans les 24 heures à toute demande de protection qui émane du dépôt d'une plainte, à rencontrer l'élève et ses parents et à apporter des mesures de correction immédiate.

La personne responsable du suivi communiquera avec le directeur général du Collège afin de :

- L'informer de la situation et des démarches entreprises.
- L'informer du résultat des démarches entreprises.
- Recommander les actions à poser pour chacun des acteurs (personnes qui sont victimes, témoins, personnes qui posent un geste d'intimidation ou de violence , parents, intervenants).
- Convenir des actions supplémentaires à poser.

La responsabilité du suivi de la situation revient à la direction du Collège. Cette dernière mandate la direction des services aux élèves d'assurer la coordination des actions qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.

#### ***14. REGISTRE DES PLAINTES***

Un registre des plaintes, dont l'objectif sera de consigner tous les événements qui sont signalés ou qui font l'objet d'une enquête en lien avec la violence et l'intimidation, sera tenu par la personne responsable du dossier. Ce registre sera rédigé de façon confidentielle et ses données ne serviront qu'à des fins statistiques et dans le but de mieux orienter les actions de prévention. Il ne pourra être consulté que par la direction de l'établissement et les personnes qu'elle autorisera de façon spécifique à le faire. Le registre indiquera également le suivi qui a été apporté à chaque plainte et les mesures prises, le cas échéant.

## SURVEILLANCE STRATÉGIQUE

### Surveillance à la salle des élèves de première secondaire et au sous-sol

**Objectif :**

Procurer aux élèves un espace d'alimentation et un lieu de divertissement appropriés et de se détendre dans le respect des autres et de l'environnement.

**Ambiance :**

Détente, civisme et divertissement

**Conditions de réussite :**

- ❖ Choisir différents points d'observation permettant de suivre attentivement ce qui se passe;
- ❖ Circuler partout dans la salle et dans les corridors avoisinant la salle (du local 013 au vestiaire du gymnase);
- ❖ Empêcher les élèves de s'asseoir par terre ou sur les tables;
- ❖ Ouvrir et fermer les portes aux heures convenues;
- ❖ Assurer le suivi des absences, des fiches et autres documents;
- ❖ Faciliter l'accès aux jeux disponibles;
- ❖ Avec l'aide d'élèves bénévoles, assurer l'encadrement et la sécurité des élèves qui utilisent les fours micro-ondes.

### Surveillance à la grande salle et au sous-sol

**Objectif :**

Procurer aux élèves un espace d'alimentation et un lieu de divertissement appropriés et de se détendre dans le respect des autres et de l'environnement.

**Ambiance :**

Détente, civisme, divertissement, étude non silencieuse

**Conditions de réussite :**

- ❖ Circuler partout dans la salle, dans les rangées de casiers et dans les corridors avoisinant la salle (du local 013 à la grande salle);
- ❖ Empêcher la flânerie dans l'espace avoisinant la bibliothèque;
- ❖ Empêcher les élèves de s'asseoir par terre ou sur les tables;
- ❖ Ouvrir et fermer les portes aux heures convenues;
- ❖ Assurer le suivi des absences, des fiches et autres documents;
- ❖ Faciliter l'accès aux jeux disponibles;
- ❖ Avec l'aide d'élèves bénévoles, assurer l'encadrement et la sécurité des élèves qui utilisent les fours micro-ondes.
- ❖ Avec l'aide d'élèves bénévoles, assurer la supervision de différents services offerts aux élèves;

### Surveillance au couloir des arts et au sous-sol

**Objectif :**

Permettre aux élèves de circuler afin d'avoir accès aux différents locaux d'activités.

**Ambiance :**

Détente, civisme et divertissement

**Conditions de réussite :**

- ❖ Étendre la surveillance sur les deux étages : de la salle de conditionnement physique au local d'arts plastiques et du gymnase au local 058, en passant par le hall de la salle Henri-Piolain;
- ❖ Empêcher les élèves de manger dans le secteur;
- ❖ Empêcher la flânerie dans les vestiaires du gymnase et dans les escaliers;



- ❖ Empêcher la circulation et la flânerie des élèves dans le corridor de sécurité de la mezzanine et du hall de la salle Henri-Piolain;
- ❖ Empêcher les élèves de s'asseoir par terre ou sur les tables;

### **Surveillance au gymnase**

**Selon les besoins, assurer la surveillance des élèves en dehors du gymnase (sur le terrain de l'école dans les corridors).**

#### **Objectif :**

Permettre aux élèves la pratique d'une activité physique dans un environnement sain et sécuritaire.

#### **Ambiance :**

Ambiance de jeu discipliné et structuré

#### **Conditions de réussite :**

- ❖ Connaître et faire respecter la réglementation du Collège;
- ❖ Demeurer constamment en surveillance dans le gymnase durant toute la durée des activités;
- ❖ Faire terminer les activités à l'heure prescrite pour ne pas que les participants arrivent en retard à leur cours;
- ❖ Exiger la tenue sportive du Collège;
- ❖ Garder verrouillé le local de rangement lorsque celui-ci n'est plus requis;
- ❖ Garder sous clé tout le matériel pouvant nuire au déroulement de l'activité en cours;
- ❖ Empêcher les élèves de manger ou de boire dans le gymnase;
- ❖ Empêcher la flânerie ou toute autre activité pouvant nuire aux activités organisées;
- ❖ Intervenir pour que les élèves maintiennent un comportement sécuritaire;

### **Surveillance dans la cour**

#### **Objectif :**

Permettre aux élèves de se délasser par le jeu, le sport ou une autre forme de divertissement (détente, marche, pique-nique).

#### **Ambiance :**

Atmosphère décontractée

#### **Conditions de réussite :**

- ❖ Choisir différents points d'observation permettant de suivre attentivement ce qui se passe dans la cour;
- ❖ Empêcher les élèves de s'étendre sur le sol;
- ❖ Veiller à ce que les élèves maintiennent l'environnement propre;
- ❖ S'assurer que les élèves gardent un comportement sécuritaire (les sports de contact sont interdits);
- ❖ Éloigner les élèves des automobiles, des motocyclettes et des bicyclettes afin d'éviter le vol et le vandalisme;
- ❖ Empêcher les élèves de 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> secondaire de quitter les limites du terrain;
- ❖ Empêcher les élèves d'accueillir des jeunes des autres écoles;
- ❖ Veiller à ce que les élèves portent des vêtements conformes à la réglementation;
- ❖ Empêcher les élèves de fumer sur le terrain de l'école;

### **Surveillance à la salle de conditionnement physique**

#### **Objectif :**

Permettre aux élèves la pratique d'un entraînement musculaire dans un contexte sain et sécuritaire.

#### **Ambiance :**

Ambiance d'entraînement disciplinée et structurée.

#### **Conditions de réussite :**

- ❖ Connaître et faire respecter la réglementation de la salle de conditionnement physique du Collège (affiché à la salle de conditionnement physique);
- ❖ Demeurer constamment en surveillance dans la salle de conditionnement physique durant toute la durée des activités;
- ❖ Ouvrir et fermer la salle de conditionnement physique aux heures prévues, de sorte que les élèves n'arrivent pas en retard à leurs cours;
- ❖ Exiger la tenue sportive du Collège;
- ❖ Exiger le nettoyage des appareils après l'utilisation (bouteilles de nettoyeurs disponibles dans la salle de conditionnement physique);
- ❖ Empêcher les élèves de manger et de boire dans la salle de conditionnement physique;
- ❖ Intervenir pour que les élèves maintiennent un comportement sécuritaire (échauffement en début d'entraînement, pratique des exercices de manière sécuritaire, etc.);
- ❖ Exiger le maintien de l'ordre et du rangement de la salle de conditionnement (poids, haltères, barres libres, tapis, etc.).

## **Formulaire de plainte Violence/Intimidation**

Le Collège de Champigny offre à tous ses élèves un encadrement de qualité et la possibilité de fréquenter l'école en toute quiétude. Par conséquent, selon nos valeurs éducatives, il est intolérable qu'un(e) élève subisse quelconque préjudice. Ainsi, l'élève qui subit de la violence ou de l'intimidation est invité à remplir le formulaire ci-dessous et à le remettre à son titulaire ou à l'adjoint à la direction des services aux élèves. L'information écrite par l'élève plaignant(e) dans ce document doit être vraie, respectueuse et basée sur des faits vérifiables.

### **La violence se définit comme ceci :**

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »*

### **Qu'est-ce que l'intimidation ?**

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; »*

NOM DE L'ÉLÈVE : \_\_\_\_\_ GROUPE : \_\_\_\_\_

TITULAIRE : \_\_\_\_\_ Date de dépôt de la plainte : \_\_\_\_\_

Identifie le ou les élèves qui te causent préjudice en précisant leur nom et leur groupe :

---



---

Décris les faits avec exactitude :

- La date du commencement;
- Les paroles dites;
- Les gestes posés;
- Les endroits et le moment (corridors, autobus, classe, salle à dîner, casiers etc.);
- La fréquence (les moments de la journée);
- La durée (depuis quand cela a-t-il lieu).

---



---



---



---

As-tu déjà avisé un(e) intervenant(e) de l'école? Si oui, qui?

---

À ton avis, pour quelle raison cet(te) élève te fait-il subir le harcèlement ou l'intimidation que tu décris?

---

---

---

Y a-t-il des témoins? Si oui, qui sont-ils? Qu'est-ce qu'ils ont vu ou entendu?

---

---

---

Décris ta réaction lorsque tu subis ce harcèlement?

---

---

Jusqu'à maintenant, as-tu fait des démarches pour que la situation se corrige?

---

---

---

---

---

Autre information à ajouter :

---

---

---

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

---

**CUEILLETTE DE DONNÉES**

**Lors des dernières semaines, j'ai été victime ou témoin d'intimidation, de taxage, de harcèlement ou de vandalisme, à l'école, dans l'autobus ou sur internet.**

**Si ma réponse est « OUI »**, je décris les faits en tenant compte des critères ci-dessous :

- De qui s'agit-il ;
- La date du commencement;
- Les paroles dites;
- Les gestes posés;
- Les endroits (corridors, autobus, classe, salle à dîner, casiers etc.);
- La fréquence (les moments de la journée);

**Si ma réponse est « NON »**, je recopie le texte ci-dessous (en caractère gras) afin de laisser le temps aux autres d'écrire.

**Je n'ai pas été victime ou témoin d'intimidation, de taxage, de harcèlement ou de vandalisme et je recopie ce texte pour laisser le temps aux autres d'écrire. L'intimidation est une forme d'agression causant du malaise, de la peur et de l'humiliation à la personne qui la subit. L'intimidateur tente toujours de démontrer qu'il est plus dominant (physiquement, mentalement ou émotionnellement) que sa victime.**

**L'intimidation se présente sous diverses formes :**

- **Verbale ou écrite ;**
- **Physique ;**
- **Aliénation sociale (mauvaise réputation, perte de liens d'amitié, faussetés etc.) ;**

**Pour ma part, je respecte toutes les personnes que je côtoie.**

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Titulaire : \_\_\_\_\_

Groupe : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

# ***Lettre de réparation***

La rédaction de cette lettre est un moyen privilégié de réparer le tort qu'une personne a fait envers quelqu'un d'autre. Il s'agit d'un geste important qui nécessite une réflexion approfondie et un engagement sérieux de la part de celui ou celle qui la compose. De plus, cet écrit est un outil de communication précieux pour les personnes impliquées et pour tous les intervenants qui auront à être informés de la situation.

## **Critères à respecter :**

- La lettre doit être rédigée à l'informatique et utilisant un français correct;
- La date ainsi que le nom du destinataire doivent paraître à l'en-tête;
- L'élève et ses parents doivent signer la lettre ainsi que le présent document;
- Le délai accordé doit être respecté;
- La lettre doit être remise à l'intervenant impliqué avant d'être remise à son destinataire;

## **Le contenu de la lettre doit se diviser en trois parties :**

1. Raconte de façon très précise les événements vécus;
2. Explique :
  - Quelles sont tes responsabilités;
  - Quelles sont les conséquences de ton action;
  - De quelle façon tu aurais dû agir;
3. Présente tes excuses et prends un engagement envers la personne;

Lettre à rédiger par : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

À l'intention de : \_\_\_\_\_

Délai à respecter : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_

Intervention faite par : \_\_\_\_\_

## Les ressources externes

### Aide aux trans du Québec

855 909-9038, poste 1  
(sans frais)

[ecoute@atq1980.org](mailto:ecoute@atq1980.org)

**CALACS (Centre d'entraide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) -Viol-Secours, région de Québec**  
418 522-2120  
[info@violsecours.qc.ca](mailto:info@violsecours.qc.ca)

**Centre aide et prévention jeunesse (CAPJ)**  
418 838-6906  
[info@capjlevis.com](mailto:info@capjlevis.com)

**Entraide jeunesse Québec**  
1 877 649-9705  
418 808-9077  
(texto)

**Interligne (Gai Écoute)**  
1 888 505-1010  
1 888 505-1010 (24 heures sur 24)  
(texto)  
[aide@interligne.com](mailto:aide@interligne.com)

### Jeunesse, J'écoute

1 800 668-6868

**Tel-Jeunes**  
1 800 263-2266 (24 heures sur 24)  
514 600-1002  
(texto)  
Clavardage en ligne

**Gîte Jeunesse**  
3364, rue Rochambeau, Sainte-Foy  
418 652-9990  
2706, avenue Pierre-Roy, Beauport  
418 666-3225

**Maison Richelieu – Hébergement jeunesse**  
2808, chemin des Quatre-Bourgeois  
418 659-1077

**INTERaXions**  
(problématique d'intimidation)  
[info@interaxions.org](mailto:info@interaxions.org)  
<http://interaxions.org/>

### AlterHéros

(Diversité sexuelle et de genre)

[intervention@alterheros.com](mailto:intervention@alterheros.com)

**GRIS – Chaudière-Appalaches**  
268, rue d'Assise, suite 202, Vallée-Jonction  
581 225-8440  
[info@grischap.org](mailto:info@grischap.org)

**GRIS – Québec**  
363, rue de la Couronne, bureau 202  
418 523-5572  
[info@grisquebec.org](mailto:info@grisquebec.org)

### TRAIC Jeunesse (travailleurs de rue)

Secteur	Numéro de téléphone
Secteur Limoilou	418 261-6545 / 418 264-1006
L'Ancienne-Lorette	418 261-8898
Saint-Augustin-de-Desmaures	418 264-3111
Sainte-Foy/Sillery	418 262-6751
Haute-Ville/Saint-Roch	418 264-4324
Secteur Montcalm	418 264-1006
Administration générale	418 651-7070

## Maisons des jeunes :

<b>Secteur</b>	<b>Points de services</b>
L'Ancienne-Lorette	<p style="text-align: center;"><b>Le Repère</b>            1573, rue Turmel            L'Ancienne-Lorette            418 871-2819  <a href="mailto:dg@mdjal.com">dg@mdjal.com</a></p>
Beauport	<p style="text-align: center;"><b>MDJ de Beauport</b>            20, rue Hugues-Pommier            Québec            418 664-1753  <a href="mailto:mdjbeauport@mediom.qc.ca">mdjbeauport@mediom.qc.ca</a></p> <p style="text-align: center;"><b>L'Alternatif de la Ribambelle</b>            333, rue Perroteau            Québec            418 666-3745</p> <p style="text-align: center;"><b>L'Aventurier de Montmorency</b>            49, avenue Ruel            Québec            418 821-7015</p> <p style="text-align: center;"><b>L'Azimut de Courville</b>            90, rue de la Renardière            Québec            418 666-2192</p> <p style="text-align: center;"><b>L'Alibi de Cambert</b>            280, rue Cambert            Québec            418 821-7014</p>
Cap-Rouge	<p style="text-align: center;"><b>La Symbiose</b>            1210, rue du Domaine            Québec            418 650-7780  <a href="mailto:Mdj.symbiose@bellnet.ca">Mdj.symbiose@bellnet.ca</a>  <a href="http://www.lasymbiose.com">www.lasymbiose.com</a></p>
Charlesbourg (L'Intégrale)	<p style="text-align: center;"><b>L'Intégrale</b>            17099, boulevard Henri-Bourassa            Québec            418 626-4531  <a href="mailto:mdjintegrale@videotron.ca">mdjintegrale@videotron.ca</a></p> <p style="text-align: center;"><b>L'Intégrale Sud</b>            136, 50<sup>e</sup> Rue Est            Québec            418 626-0475</p> <p style="text-align: center;"><b>L'Intégrale des Thuyas</b>            3870, rue des Thuyas, app. 1            Québec            418 626-0825</p>



Charlesbourg (La Marginale)	<p><b>La Marginale</b>  1236, rue de la Durance  Québec  418 849-9841  <a href="mailto:lamarginale@ccapable.com">lamarginale@ccapable.com</a>  <a href="mailto:animation.marginale@outlook.com">animation.marginale@outlook.com</a>  <a href="http://www.mdjlamarginale.org">www.mdjlamarginale.org</a></p> <p><b>L'Entre-Ados</b>  395, rue du Bienheureux-Jean-XXIII  418 849-3355</p>
Duburger	<p><b>L'Antidote</b>  1900, boulevard Père-Lelièvre  Québec  418 687-3522  <a href="mailto:info@mdjantidote.ca">info@mdjantidote.ca</a>  <a href="http://www.mdjantidote.ca">www.mdjantidote.ca</a></p>
Île d'Orléans	<p><b>MDJ de l'île d'Orléans</b>  517, route des Prêtres, local 118  Saint-Pierre-de-l'île-d'Orléans  418 828-1875  <a href="mailto:mdjiostp@videotron.ca">mdjiostp@videotron.ca</a></p> <p><b>Saint-Jean</b>  20, chemin des Côtes  Saint-Jean-de-l'île-d'Orléans  418 829-3606</p>
Lac-Beauport	<p><b>Le Cabanon</b>  46, chemin du Village  418 841-0707  <a href="mailto:lecabanon@mdjlecabanon.com">lecabanon@mdjlecabanon.com</a>  <a href="http://www.mdjlecabanon.com">www.mdjlecabanon.com</a></p>
Lac Saint-Charles	<p><b>L'Ambassade</b>  540, rue Delage  Québec  418 849-5323  <a href="mailto:mdjlacstcharles@hotmail.com">mdjlacstcharles@hotmail.com</a></p>
Limoilou	<p><b>L'Exode</b>  369, 10<sup>e</sup> Rue  Québec  418 522-6177  <a href="mailto:mdjexode@gmail.com">mdjexode@gmail.com</a></p>
Neufchâtel	<p><b>La Clique</b>  2125, boulevard Bastien  Québec  418 845-1388  <a href="mailto:info@mdjlacrique.com">info@mdjlacrique.com</a>  <a href="http://www.mdjlacrique.com">www.mdjlacrique.com</a></p>
L'Ornière	<p><b>L'Évasion</b>  3705, avenue Chauveau  Québec  418 845-4190  <a href="mailto:mdjlevasion@outlook.fr">mdjlevasion@outlook.fr</a></p>

Neuville	<p><b>MDJ de Neuville</b> 786, rue des Érables 418 876-1030 <a href="mailto:mdjneuville@hotmail.com">mdjneuville@hotmail.com</a> <a href="http://www.mdjneuville.com">www.mdjneuville.com</a></p>
Notre-Dame-des-Monts	<p><b>Esper-Ados</b> 9, rue Principale 418 439-4949 <a href="mailto:mdjesper_ados@hotmail.com">mdjesper_ados@hotmail.com</a></p>
Pont-Rouge	<p><b>MDJ Pont-Rouge</b> 6, rue des Rapides 418 873-4508 <a href="mailto:Mdj.pont-rouge@globetrotter.net">Mdj.pont-rouge@globetrotter.net</a></p>
Saint-Sauveur	<p><b>MDJ L'Ouvre-Boîte du quartier</b> 290, rue Chenier Québec 418 523-1530 <a href="mailto:obqcoordination@bellnet.ca">obqcoordination@bellnet.ca</a></p> <p><b>HLM Place-de-la-Rive</b> 14, rue Marie-de-l'Incarnation Québec 418 682-5270 <a href="mailto:Maisondesjeunes_obq@hotmail.com">Maisondesjeunes_obq@hotmail.com</a></p>
Saint-Augustin-de-Desmaures	<p><b>L'Intrépide</b> 103, rue Jean-Juneau 418 878-3801</p> <p><b>L'Illusion</b> Centre socio-récréatif les Bocages 4850, rue du Sourcin 418 872-4091</p>
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	<p><b>MDJ de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier</b> 16, rue Louis-Jolliet 418 441-8991 <a href="mailto:mdjsaintecatherine@gmail.com">mdjsaintecatherine@gmail.com</a> <a href="http://www.mdjstecatherine.com">www.mdjstecatherine.com</a></p>
Sainte-Foy	<p><b>L'Envol</b> 873, route de l'Église Québec 418 656-6039 <a href="mailto:mdjlenvol@hotmail.com">mdjlenvol@hotmail.com</a> <a href="http://www.mdjlenvol.com">www.mdjlenvol.com</a></p>
Saint-Jean-Baptiste	<p><b>MDJ du quartier Saint-Jean-Baptiste</b> 655, rue Saint-Gabriel Québec 418 641-1665 <a href="mailto:maisonsdesjeunes@videotron.ca">maisonsdesjeunes@videotron.ca</a></p>
Sillery	<p><b>L'Élément</b> 1225, avenue Chanoine-Morel Québec 418 527-4333 <a href="mailto:Mdj_sillery@live.ca">Mdj_sillery@live.ca</a></p>

Les Saules et Lebourgneuf	<p><b>Adoasis</b>  4040, avenue Michelet  Québec  418 877-4741  <a href="mailto:adoasis@videotron.ca">adoasis@videotron.ca</a></p> <p><b>Rado</b>  Chalet Prévert  1475, rue Virginia-Wolfe  418 624-1077  <a href="mailto:mdjrado@videotron.ca">mdjrado@videotron.ca</a></p>
Stoneham	<p><b>L'Atôme</b>  325, chemin du Hibou, porte 8  Stoneham-et-Tewkesbury  418 848-3457  <a href="mailto:mdjlatome@ccapcable.com">mdjlatome@ccapcable.com</a>  <a href="mailto:atome.stoneham@ccapcable.com">atome.stoneham@ccapcable.com</a></p>
Vanier	<p><b>La Parenthèse</b>  164, avenue Proulx  Québec  418 683-5023  <a href="mailto:Mdjlaparenthese@videotron.ca">Mdjlaparenthese@videotron.ca</a></p>
Val-Bélair	<p><b>L'Escapade</b>  1565, rue de l'Innovation  418 843-5166  <a href="mailto:mdjlescapade@hotmail.com">mdjlescapade@hotmail.com</a></p>
Saint-Émile	<p><b>La Planke</b>  2200, rue de la Faune  Québec  418 845-9584  <a href="mailto:mdjstemile@hotmail.com">mdjstemile@hotmail.com</a></p>
Boischatel	<p><b>La Piôle</b>  5274, avenue Royale  418 842-4160  <a href="mailto:lapiole@videotron.ca">lapiole@videotron.ca</a></p>

## Planification 2018-2019 Plan d'action

Août /Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied du comité (Août)</li> <li>• Activité civisme, journées de ressourcement et présentation du code de vie.</li> <li>• Réviser le plan de lutte.</li> <li>• Rappel du protocole d'intervention au personnel.</li> <li>• S'entendre sur la diffusion des résultats des sociogrammes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relancer le mécanisme de consultation des élèves via le conseil étudiant.</li> <li>• Finaliser la révision du plan de lutte et le mettre de l'avant sur le site internet et le <i>Pluriportail</i></li> <li>• Relancer le mécanisme de consultation des parents via le comité de parents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à jour la version numérique du sondage de style sociogramme et le réaliser auprès des élèves de 1<sup>ère</sup> à 3<sup>e</sup> secondaire</li> <li>• Sonder les besoins de formation du personnel en lien avec l'intimidation, la violence et la gestion des comportements.</li> <li>• Faire un bilan de l'outil qu'est le protocole d'intervention au personnel, en comité.</li> <li>• Présenter aux membres du personnel les outils liés à la bienveillance du personnel scolaire comme modèle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des résultats des sociogrammes afin de diffuser l'information aux membres du personnel</li> <li>• Faire parvenir le rapport annuel 2017-2018 au ministère (avant le 31 déc.)</li> </ul>
Janvier	Février	Mars/avril	Mai/juin
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des résultats du sondage de style sociogramme et planification de l'intervention et des pairages à effectuer.</li> <li>• Révision du protocole d'intervention avec le comité au besoin.</li> <li>• Préparer et offrir la formation au personnel scolaire.</li> <li>• Début de la relecture du code de vie et modification au besoin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer et offrir la formation au personnel scolaire.</li> <li>• Terminer la relecture du code de vie et sa modification.</li> <li>• Poursuivre l'utilisation des outils liés à la bienveillance du personnel scolaire comme modèle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoir et améliorer, au besoin, les méthodes de dépistage pour l'année 2019-2020.</li> <li>• Planifier et coordonner les activités de la semaine thématique en lien avec la bienveillance (Déplacée en avril pour coïncider avec la journée du chandail rose)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du rapport 2018-2019</li> </ul>